



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Demande de Rectificatif

ឯកសារដើម
ORIGINAL/ORIGINAL
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 14-Jun-2018, 14:52
CMS/CFO: Sann Rada

Dossier: 002/19-09-2007-ECCC/TC

| Cote des documents à rectifier : | ERN(s): | Date de la Demande: | Type de Correction: |
|----------------------------------|-----------------------|---------------------|---|
| E1/324.1 | 01493457- 01493570 | 14/6/2018 | <input checked="" type="checkbox"/> Correction à apporter à l'original <input type="checkbox"/> Correction à apporter à la traduction <input type="checkbox"/> Nouveau classement |

Explications:
Erreurs d'interprétation.

Détails:
Les corrections sont apportées dans la version française :
- ERN 01493552-01493554, p. 93-95
La note de bas de page suivante a été ajoutée à cette transcription:
"Transcription corrigée : Le texte entre les signes (<) et (>) a été corrigé dans le souci d'assurer la cohérence entre les trois versions linguistiques de la transcription. Les corrections sont basées sur les enregistrements audio dans la langue source et peuvent différer de l'interprétation verbatim dans la langue relais et la langue cible."

Déposé par: ITU

Signature:

Approuvé par le greffier (pour les originaux):

Signature:

Approuvé par le Groupe d'interprétation et de traduction (pour la traduction):

Signature:

1 ce type d'unité?

2 M. MAM SOEURM:

3 R. C'est l'unité "kang <karanei"> - ou "unité spéciale" -
4 qui a été créée. Je ne comprenais pas bien ce terme moi-
5 même. Cependant, <> cette unité était composée de gens
6 <présumés être> têtus, résistants, ayant fait des erreurs ou
7 insuffisamment actifs. Ceux qui ne travaillaient pas
8 activement ou ceux qui étaient <considérés comme négligents
9 étaient> affectés à cette unité spéciale, <afin de les
10 rendre plus actifs et impliqués dans leur travail>. C'est
11 ainsi que je l'ai compris. Et le terme en khmer est "kang
12 <karanei"> - c'est-à-dire "l'unité des cas<spéciaux>".

13 Donc, ce sont des travailleurs considérés comme étant
14 difficiles, qu'on affectait à ce groupe à des fins de
15 rééducation.

16 [15.32.03]

17 Q. Et l'unité des cas<spéciaux>, que faisait-on aux membres
18 de cette unité?

19 R. Les membres qui travaillaient ou que l'on affectait à
20 cette unité <spéciale> étaient rééduqués <ou maltraités> et
21 devaient donc travailler très dur. Moi-même, je
22 n'appartenais pas à cette unité des cas<spéciaux>. Mais je
23 sais que si un travailleur était considéré comme étant
24 inactif, on le retirait du groupe ordinaire et on le plaçait

1 | dans le groupe des cas spéciaux, au sein duquel il devait
2 | travailler plus dur encore. <Quand j'ai entendu parler de
3 | "kang <karanei">, j'ai su immédiatement que c'était une
4 | unité extrêmement dure.>

5 | Donc, que cela plaise ou non, si l'on considérait que vous
6 | étiez inactif, vous étiez placé dans cette unité et les
7 | conditions y étaient plus difficiles que dans l'unité
8 | ordinaire en termes de charge de travail.

9 | Q. Donc, les conditions de travail étaient plus difficiles
10 | au sein de l'unité des cas spéciaux, puisqu'ils étaient
11 | rééduqués <et maltraités>. Pourriez-vous nous en dire
12 | davantage encore?

13 | [15.33.18]

14 | R. Moi-même, je ne faisais pas partie de l'unité des cas
15 | spéciaux, mais on m'a expliqué quelles étaient les
16 | conditions de travail des membres au sein de l'unité des cas
17 | spéciaux. On m'a dit qu'ils devaient travailler très dur,
18 | beaucoup plus dur. Et si nous commettions une erreur, alors,
19 | nous étions retirés de notre groupe ordinaire pour intégrer
20 | <cette unité> de cas spéciaux. <C'est pourquoi je dis que
21 | c'était dur. Je ne sais rien d'autre sur> la nature ou les
22 | charges de travail de l'unité des cas spéciaux.

23 | Mme SONG CHORVOIN:

24 | Je vous remercie, Monsieur le témoin.